

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 15/06/2017	Dossier complet le : 11/07/2017	N° d'enregistrement : 2017-2544

1. Intitulé du projet

Opération de réaménagement du centre-bourg de Haute-Goulaine

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Loire Atlantique Développement - SELA

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Olivier BESSIN, Directeur Général

RCS / SIRET | 8 | 6 | 0 | | 8 | 0 | 0 | | 0 | 7 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 9 | 8 | Forme juridique Société anonyme d'économie mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions, opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté Surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ²	L'opération d'aménagement du centre-bourg de Haute-Goulaine porte sur une surface de 2,2 ha et prévoit la construction d'une surface de plancher de 10 570 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le réaménagement du centre-bourg de Haute-Goulaine. Il s'organise le long d'une colonne vertébrale, la rue des Épinettes, le long de laquelle des commerces viendront occuper et dynamiser des rez-de-chaussée de petits bâtiments de logements (cf. note descriptive en annexe 8.2).

Le projet prévoit une réorganisation selon les axes suivants :

- Le développement commercial : La rue des Epinettes
- Le développement de l'habitat : les îlots de la mairie, les venelles, la place Yolande de Goulaine
- Le pôle culturel, avec la bibliothèque et les salles municipales
- Le pôle administratif avec la mairie

La programmation de la 1^{ère} tranche opérationnelle comprend la réalisation de 118 logements environ avec une obligation de produire 50 % de logements sociaux, ainsi que des surfaces commerciales et de locaux destinés à accueillir des activités de services. Les tranches opérationnelles suivantes consistent également à la construction de logements collectifs, accueillant de l'accession et du logement social, ainsi que des surfaces commerciales. Les espaces publics seront également requalifiés.

Enfin, une partie du bâti existant sera démolie pour accueillir des opérations mixtes avec logements en accession, locaux sociaux et commerces. La surface bâtie démolie totale est de 1 715 m² (cf. localisation sur les plans figurant en annexe 8.2).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de renouveler le cœur de bourg de Haute-Goulaine en respectant les enjeux majeurs suivants :

- garantir un centre-bourg actif et convivial en s'appuyant sur le commerce, la vie locale et les espaces publics,
- mettre en valeur l'eau et le végétal, en lien avec le patrimoine naturel communal,
- accorder une attention particulière au patrimoine bâti et urbain,
- favoriser l'accessibilité du centre-bourg en maintenant et développant les possibilités de déplacement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la première tranche opérationnelle, la réalisation des travaux (réseaux, voiries, constructions) s'étalera sur une période de 3 à 4 ans, avec un fonctionnement par phases, correspondant aux différents îlots.

Sur certains secteurs, les périodes de chantiers pourront nécessiter la fermeture temporaire de voies ou d'espaces de stationnement, qui feront l'objet de mesures compensatoires (déviations, report du stationnement sur d'autres espaces...)

Les aménagements se réalisent uniquement sur des espaces publics existants. des dévoiements de réseaux s'opéreront notamment avec la suppression d'une partie de la rue de la Châtaigneraie au profit du renforcement de la rue du Général de Gaulle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les voiries et espaces publics créés ou réaménagés dans le cadre du projet seront intégrés dans le patrimoine communal et, à ce titre, gérés et entretenus par la commune de Haute-Goulaine.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les différentes composantes du projet (îlots de construction) seront soumises à des procédures de dépôt de permis de construire

Par ailleurs, le projet fera l'objet d'un porter à connaissance au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'environnement (loi sur l'eau) pour les modifications apportées au réseau eaux pluviales

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale de l'opération	
Surface de plancher créée totale	
Surface bâtie démolie totale	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Centre-bourg
Commune de Haute-Goulaine

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 7 ° 19 ' 9 0 " 33 Lat. - 1 ° 4 3 ' 0 2 " 05

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Haute-Goulaine est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé le 14 novembre 2014. Selon le PEPB, le contexte sonore du centre-bourg est influencé par les différents axes, notamment départementaux, mais reste relativement isolé des axes routiers principaux (RN249, RD115 et RD149).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Haute-Goulaine est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Loire Amont, approuvé le 12 mars 2001 Toutefois, le secteur de l'opération d'aménagement du centre-bourg n'est pas localisé dans le périmètre de ce PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément relatif à des sites ou sols pollués n'est recensé sur le secteur (source : base de données BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Haute-Goulaine est en partie localisée dans le site inscrit du Marais de Goulaine (44 SI 37 a). Le périmètre de l'opération d'aménagement du centre-bourg n'interfère pas avec ce site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de l'opération est localisé à environ 1 km des sites Natura 2000 concernant le Marais de Goulaine : Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR5202009 et Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5212001
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Haute-Goulaine est en partie localisée dans le site classé du Marais de Goulaine (44 SC 37 c). Le périmètre de l'opération d'aménagement du centre-bourg n'interfère pas avec ce site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori, le projet ne prévoit pas la mise en œuvre de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraine. Ce point sera précisé dans le cadre des études géotechniques.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des terrassements pour reprise des réseaux ainsi que les opérations de démolition généreront des matériaux excédentaires. Ceux-ci seront évacués du site vers des filières de valorisation ou de traitement adaptées conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement du centre-bourg de Haute-Goulaine n'aura pas d'impact négatif sur la biodiversité existante, dans la mesure où elle concerne essentiellement des secteurs largement urbanisés et artificialisés. On notera que la reconfiguration de la mare proche de la mairie et de ses abords (adoucissement des berges, végétalisation) est susceptible de développer ses potentialités d'accueil pour la faune inféodée aux milieux aquatiques : amphibiens (la Grenouille verte y a déjà été observée), oiseaux...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des habitats inscrits sur le Formulaire Standard de Données (FSD) des sites Natura 2000 concernant Haute-Goulaine (cf. §5) n'a été recensé sur le secteur d'étude. La Grenouille verte et le Canard colvert, figurant dans les FSD des sites Natura 2000, ont été observés sur la mare près de la mairie. Compte tenu de sa situation et de sa nature (renouvellement urbain) le projet n'est pas de nature à induire des impacts sur les sites Natura 2000 les plus proches. Par ailleurs, la renaturation de la mare (cf. ci-dessus) favorisera les potentialités d'accueil pour les amphibiens et les oiseaux d'eau.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de sa localisation (tissu urbain) et de sa nature (réaménagement de centre-bourg), le projet n'est pas de nature à induire des impacts sur les zones à sensibilité particulière recensées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre-bourg ne s'inscrit pas dans le périmètre du PPRI Loire Amont, qui concerne la partie nord-ouest du territoire communal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement du centre-bourg de Haute-Goulaine n'induirait pas d'augmentation de trafic notable, mais contribuerait à améliorer le fonctionnement des déplacements et du stationnement sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dans la mesure où il s'agit d'un projet de réaménagement, l'opération n'induirait pas de nouvelles nuisances (hors période de travaux). Selon le Plan d'Exposition et de Prévention du Bruit, le contexte sonore du centre-bourg de Haute-Goulaine est influencé par les différents axes, notamment départementaux, mais reste relativement isolé des axes routiers principaux (RN249, RD115 et RD149).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage public accompagnant le réaménagement du centre-bourg. Les candélabres existants sont remplacés et la performance des nouveaux matériels permettra de limiter les émissions lumineuses. Ainsi, l'éclairage sera conçu et géré de façon à limiter son impact : éclairage vers le sol, conception permettant une gestion adaptée au besoin réel (réduction de l'intensité, possibilité de coupure...) et induira donc une diminution des nuisances par rapport à la situation actuelle.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sont les rejets d'eaux pluviales générés par les surfaces artificialisées. Le projet induira un maintien, voire une légère diminution des surfaces imperméabilisées existantes, et n'aura donc pas d'incidence négative sur le plan hydraulique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement du centre-bourg de Haute-Goulaine, sera à l'origine, via la construction de logements, d'effluents domestiques qui seront acheminés à la station d'épuration communale. Le flux peut être estimé à environ 120 équivalents-habitants. Le schéma directeur d'assainissement réalisé sur la commune en 2013 prend en compte ces apports d'effluents supplémentaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet sont : - les déchets de chantiers qui seront collectés et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées, - les déchets ménagers produits par les futurs habitants, dont la collecte et le traitement seront assurés par Clisson Sèvre et Maine Agglo. Il est par ailleurs prévu d'installer des colonnes enterrées supplémentaires sur les espaces publics accessibles à tous les goulainais.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération apportera des modifications d'ordre architectural et paysager dans le centre-bourg de Haute-Goulaine, sans porter atteinte à la valeur patrimoniale des espaces concernés
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des modifications sur les activités humaines du fait d'une réorganisation partielle du centre-bourg de Haute-Goulaine portant notamment sur des démolitions et constructions de bâtiments, des adaptations des voiries... mais permettra à terme d'accueillir près de 120 logements et 1 400 m ² de commerces et services supplémentaires dans le centre-bourg

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet, consistant en un réaménagement du bourg de Haute-Goulaine, ne développera pas d'effets négatifs notables au terme de son aménagement, donc en période de fonctionnement.

Les impacts potentiels sont plutôt liés aux périodes de chantiers et concernent les perturbations de la circulation et des accès, du stationnement, des réseaux, du cadre sonore.

Les mesures destinées à éviter ou réduire ces effets concernent donc essentiellement la préservation de l'environnement urbain vis à vis des incidences des travaux :

- information et sensibilisation de la population : acteurs économiques, riverains, usagers des secteurs impactés... par différents canaux (information municipale, affichage, réunions...)
- maintien de la desserte et des accès pour les différents modes de déplacements (piétons / automobiles)
- respect de la réglementation concernant les émissions sonores, les horaires de travail...
- gestion qualitative des chantiers : choix des itinéraires pour les camions et engins, positionnement des installations temporaires, gestion des déchets

Enfin, des mesures spécifiques seront prises pour préserver les milieux aquatiques (notamment la mare conservée et valorisée au sein du périmètre opérationnel) vis à vis d'éventuels rejets polluants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet concernant essentiellement les phases de travaux, qui s'accompagneront de mesures spécifiques de préservation de l'environnement urbain, il n'apparaît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale formelle. Par ailleurs, le projet fera l'objet d'un porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau concernant l'évolution des modalités de gestion des eaux pluviales (modifications des réseaux). On notera que le projet ne générera pas d'augmentation des coefficients de ruissellement. Le dossier de procédure détaillera de façon précise ce point et abordera également les autres aspects de l'espace hydrique : usages, zones humides, espèces liées à ces milieux. Une étude environnementale (annexe 8.2) a été réalisée sur une zone élargie préalablement à la définition d'un périmètre opérationnel, pour définir les objectifs et les enjeux du projet, quantifier une programmation de logements et de commerces. Elle n'a pas mis en évidence de sensibilité particulière.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Note descriptive du projet (partie 4. Caractéristiques générales du projet)
- Localisation des surfaces démolies (partie 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition)
- Étude environnementale menée sur un périmètre élargi (partie 7. Autoévaluation)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à NANTES

le, 30 JUIN 2017

Signature



cadre ci-dessus

